

DÉLIBÉRATION n° CA-12-07-2021-20 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 12 juillet 2021

Tarifs et subventions

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu les propositions présentées en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Subventions

Les subventions sont accordées, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Aides pécuniaires – Bourses – Mobilités

Les enveloppes budgétaires sont accordées, conformément aux pièces-jointes.

Article 3 : Prix

Le prix de thèse est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 4 : Dons/ventes

Les dons sont approuvés, conformément aux pièces-jointes.

Article 5 : Colloques

L'organisation de colloques est approuvée, conformément aux pièces-jointes.

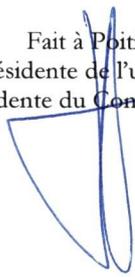
Article 6 : Tarifs

Les tarifs sont approuvés, conformément à la pièce-jointe.

Article 7 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 12 juillet 2021
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,


Virginie LAVAL

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

21 JUL 2021

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.
Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Direction des affaires juridiques

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 12 juillet 2021

➤ SUBVENTIONS

- U41 : Pôle Vie de Campus – FSDIE
- U65 : SQVT

➤ AIDES PECUNIAIRES – BOURSES - MOBILITES

- U68 : Relations Internationales

➤ PRIX

- U30 : UFR Médecine - Pharmacie

➤ DONS / VENTES

- U20 : IUT de Poitiers
- U30 : UFR Médecine - Pharmacie

➤ COLLOQUES

- R80C02 : MSHS

➤ TARIFS

- U40 : Pôle FRE - SAFIRE
- U52 : Maison des langues



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 12 juillet 2021

Subventions

- U41 : Pôle Vie de Campus – FSDIE

- U65 : SQVT

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude	Vote du CA
				2018	2019	2020			Avis	
U41 - FSDIE	AFEV	L'afev du mercredi/jeudi soir: accueil des étudiants campus de Poitiers et du Futuroscope. Soirée de découvertes de sports innovants, just dance et karaoké	2 200,00 €	840,00	980,00		600,00 €	400,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	Bourse à Dès	Festival d'Ultavia 7: convention de jeux entièrement gratuite (société, jeux de rôle, etc.) Activités ludiques en plus: escape room, conteur...	9 145,00 €	1 900,00	1 625,00	1 900,00	1 550,00 €	1 550,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	Entr'Action	Maeva-Manava: accueil et orientation des primo-arrivants, aide à faire les démarches administratives, référent du dispositif dans différents pays.	3 006,67 €	1 300,00	650,00		800,00 €	800,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	Handis'up Centre Ouest	Jeux, sport et inclusion: action d'accueil des étudiants: sensibilisation aux handicaps + découvertes de différents sports et jeux pour parler handicap	2 565,00 €	950,00	1 030,00	150,00	660,00 €	660,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	Handis'up Centre Ouest	"All Inclusion" Maison d'été: journée orientée sur des activités handivalide en faveur de l'inclusion	425,00 €				425,00 €	425,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	BDE STAPS Poitiers	Course d'orientation développement durable: à chaque point, une activité (basket pouëlle, just dance, quizz, etc.)	980,00 €		2 500,00		180,00 €	180,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	APEP	Starter Games: parcours découverte du campus de Poitiers et des différents services de l'UP ; tournoi de baby foot humain ; tombola	3 810,00 €	1 200,00	470,00		1 900,00 €	1 000,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	Eclaireuses éclaireurs de France	Nuit scout au campus: 5ème édition. Thématique cette année: les femmes dans le scoutisme et dans la société (sensibiliser les étudiants sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes). Jeux d'interconnaissance	1 800,00 €		440,00	1 650,00	1 200,00 €	1 200,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	Radio Pulsar	Marathon du podcast: Faire découvrir la ville aux nouveaux arrivants. Formation aux différentes techniques de radio puis réalisation d'un podcast en 48h	2 290,00 €				1 200,00 €	1 200,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	Chorale de l'UP	Flashmob "La surprise des chefs": musiques de jeux vidéos	1 500,00 €				800,00 €	500,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	Mamagabe	Convention de jonglerie: événement national sur la jonglerie et les arts de rue/du cirque. Lien avec maison d'été: 2 ateliers de découverte de la jonglerie et de la convention	49 860,00 €	3 500,00	3 500,00		5 000,00 €	3 000,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	Cie de l'éventuel	La dernière battue: projet lauréat du dispositif Impulsion. 1er temps de résidence de création du spectacle	1 000,00 €				1 000,00 €	1 000,00 €	favorable	
U69 FSDIE	Radio Zaï Zaï	Projet Zoom : création de capsules audios et vidéos vie étudiante à Angoulême	9 650 €				2 200,00 €	2 200,00 €	favorable	

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude	Vote du CA
				2018	2019	2020			Avis	
U69 FSDIE	Go next Fast	Organisation d'un tournoi e-sport à Angoulême	33 736,00 €				2 000,00 €	2 000,00 €	favorable	
U69 FSDIE	Centre d'Information Jeunesse	Association porteuse pour le Collectif L'orage dans l'ère : création d'un guide contre les violences sexistes et sexuelles en Charente à destination des étudiants	7 500,00 €				2 000,00 €	2 000,00 €	favorable	
U69 FSDIE	Centre d'Information Jeunesse	Student Team: soirée initiatives jeunes	3 490,00 €				2 000,00 €	2 000,00 €	favorable	
U65 - SQVT	Association des personnels INTERCAS	subvention annuelle	55 250,00 €	48 000,00	48 000,00	48 000,00	55 000,00 €	48 000,00 €	favorable	
TOTAL							78 515,00 €	68 115,00 €		



UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 12 juillet 2021**

**AIDES PECUNIAIRES – BOURSES -
MOBILITES**

➤ U68 : Relations internationales

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2021

SCX-Direction des relations internationales

1) CHARTE DE LA MOBILITE ERASMUS + POUR LES PERSONNELS DE L'UNIVERSITE DE POITIERS - 2021-2027

La nouvelle charte de la mobilité Erasmus + pour les personnels de l'Université de Poitiers s'applique de 2021 à 2027 : les allocations feront l'objet de versements aux bénéficiaires, qui devront signer "la charte Erasmus +" définissant les règles et procédures encadrant la mobilité (Document ci-joint).

2) PROGRAMME ERASMUS+ MOBILITE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Mobilités intra-européennes (KA103)

Convention 2020-1-FR01-KA103-078395

Valable pour l'année universitaire 2021-2022

En raison de la prolongation de la convention 2020-1-FR01-KA103-078395 à 28 mois, les tarifs suivants sont applicables jusqu'au 30/09/2022.

Mobilité des étudiants :

L'allocation de mobilité Erasmus + est attribuée aux étudiants de l'Université de Poitiers effectuant un séjour d'études d'une durée minimale de 3 mois, dans les universités des pays du programme (Union européenne et pays tiers associés). Aux termes de la convention de subvention, le montant mensuel de cette allocation varie selon les pays de destination, classés en 3 groupes :

- Le taux pour les pays du Groupe 1 doit être fixé entre 270 € et 370 € ;
- le taux pour les pays du Groupe 2 doit être compris entre 220 € et 320 €
- et le taux des pays du Groupe 3 compris entre 170 € et 270 €.
- Un écart de 50 € entre les taux doit être respecté.

Il est proposé d'appliquer les taux suivants au titre de l'année 2021-2022 :

Groupe	Pays de destination	Taux Erasmus+
Groupe 1 Pays avec coût de la vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	310 € / mois de présence
Groupe 2 Pays avec coût de la vie moyen	Autriche, Belgique, Chypre, Allemagne, Grèce, Italie Pays-Bas, Portugal, Espagne, Malte, France	260 € / mois de présence
Groupe 3 Pays avec coût de la vie faible	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Turquie	210 € / mois de présence

L'allocation de mobilité fait l'objet de deux versements : premier versement de 70% et second versement de 30% après réception à la DRI de l'attestation de présence et du rapport du participant.

Mobilité des personnels :

Les financements des mobilités obéissent à des critères combinés de distance et de coût de la vie dans chaque pays, fixés par l'Agence européenne (contribution aux frais de voyage + frais de séjour). Les enseignants de l'UP dont le projet de mobilité Erasmus+ a été validé recevront 70% du forfait alloué avant leur départ et les 30% restant à leur retour, après avoir remis le rapport final. Le financement se compose comme suit :

Une contribution aux frais de voyage, calculés en fonction de la distance à parcourir depuis l'établissement d'origine vers l'endroit où a lieu l'activité :

- Entre 10 et 99 kms : 20 € par participant
- De 100 à 499 kms : 180 € par participant
- Entre 500 et 1999 kms : 275 € par participant
- Entre 2000 et 2999 kms : 360 € par participant
- Entre 3000 et 3999 kms : 530 € par participant
- Entre 4000 et 7999 kms : 820 € par participant
- A partir de 8000 kms : 1500 € par participant

Des frais de séjour, calculés en fonction de la durée d'activité et du pays de destination :

- Pays du Groupe 1 : 119 € / jour
- Pays du Groupe 2 : 106 € / jour
- Pays du Groupe 3 : 92 € / jour

A partir du 15^{ème} jour de mobilité, le taux journalier est fixé à 70% de ces taux forfaitaires.

L'allocation de mobilité est versée directement au personnel et fait l'objet de deux versements : un premier versement de 70% et un second versement de 30% après la soumission du rapport final.

3) PROGRAMME ERASMUS+ MOBILITE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Mobilité internationale de crédits(KA107)

Valable pour les années universitaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023

Convention 2019-1-FR01-KA107-062077

Convention 2020-1-FR01-KA107-079219

Modification du mode de versement de l'allocation

L'allocation de mobilité est versée directement au personnel et fait l'objet de deux versements : un premier versement de 70% et un second versement de 30% après la soumission du rapport final.



Charte de la mobilité Erasmus + pour les personnels de l'Université de Poitiers - 2021-2027

Une fois la mobilité validée par la Direction des Relations Internationales, le participant s'engage à :

Avant le séjour

- Compléter au plus tard 1 mois avant le départ, la version définitive du contrat de mobilité et le contrat pédagogique Erasmus+ qui devront être signés par les 3 parties : enseignant, établissement d'origine (directeur ou doyen de la composante), établissement d'accueil (personne responsable de l'établissement partenaire). Les parties en bleu du contrat de mobilité sont à compléter obligatoirement.
- Signer un ordre de mission sans frais.
- Signer et dater la présente charte.
- Réserver personnellement et sous sa propre responsabilité son transport et hébergement. **Une allocation sera directement versée au personnel : 70% avant le départ et 30% à la soumission du rapport.**

ATTENTION : Il est de la responsabilité de l'Agent de prévoir une éventuelle annulation de la mobilité et d'en tenir compte lors de la réservation du transport et de l'hébergement. Nous conseillons fortement la souscription une assurance annulation. En cas d'annulation de la mission, l'Université de Poitiers ne pourra être tenue pour responsable. Les services de l'université de Poitiers n'interviennent en aucune manière dans la réservation ou le paiement du transport, de l'hébergement ou de tout autre frais lié à la mission. Par ailleurs aucun remboursement de frais de mission, quel qu'il soit, n'est dû par l'université de Poitiers à l'occasion des mobilités ERASMUS +.

- Transmettre à la DRI au plus tard 1 mois avant le départ, la facture des titres de transport (électronique /e-billet) réservé et payé ainsi que la présente charte signée.
- Prévenir en cas de **modification ou d'annulation de la mission avant la date de départ prévue.**

Pendant le séjour

- Faire signer l'attestation de présence Erasmus+ par l'Université d'accueil** confirmant l'exécution de la mobilité, les dates effectives et le nombre d'heures d'enseignement dispensé ainsi que le contrat de mobilité si cela n'a pas été fait avant la mission.

Après le séjour

- Remplir en ligne et **soumettre le rapport final** du participant **dans un délai d'une semaine suivant la réception de la notification**, envoyée par la plateforme Mobility Tool via l'adresse mail suivante : replies-will-be-discarded@ec.europa.eu. Attention celui-ci sera **envoyé une seule fois sur votre adresse mail préalablement communiquée**. Les bénéficiaires qui **ne complètent pas et qui ne soumettent pas le rapport** seront susceptibles de devoir **rembourser l'aide financière**.

- Transmettre les pièces justificatives de dépenses (factures)

Signature

Date

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2021

SCX-Direction des relations internationales

Objet : Demande de validation de l'allocation de mobilité EC2U

Conventions concernées :

Convention Erasmus plus : 101004065 — EC2U — EAC-A02-2019 / EAC-A02-2019-1

Convention PIA 3 : ANR-19-GURE-0019

Dates d'application :

Les tarifs indiqués sont applicables jusqu'au 30/10/2023, date de fin du projet.

Contexte et calcul de l'allocation EC2U :

Dans le cadre du projet de coopération européenne « European Campus of City-Universities (EC2U) », porté par l'université de Poitiers, de nombreuses mobilités courtes d'étudiants et de personnel vont être réalisées afin de permettre aux acteurs du projet de se rencontrer, d'échanger et de mettre en œuvre les nombreuses activités de coopération de l'Alliance.

Lors du montage du projet, il a été décidé d'appliquer à ces mobilités un unique et même tarif pour les frais de voyage et les frais de séjour (avec cependant une variation pour les séjours longs). Ces tarifs ont été calculés en effectuant une moyenne des taux Erasmus + appliqués dans chaque pays partenaires d'EC2U, et en majorant cette moyenne de 20% afin d'assurer une couverture suffisante des frais engendrés. Ce sont donc ces tarifs qui sont réputés éligibles par la Commission Européenne pour les mobilités EC2U.

Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Séjour court	Séjour long (> 14 jours)
Frais de séjour (tarif journalier)	€130	€65
Frais de voyage	€ 400	€400

Une allocation de mobilité EC2U sera donc calculée sur la base des tarifs présentés et versée en une seule fois à l'étudiant ou personnel effectuant la mobilité.



UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 12 juillet 2021**

PRIX

➤ U30 : UFR Médecine - Pharmacie



**Faculté de Médecine et Pharmacie
de Poitiers**

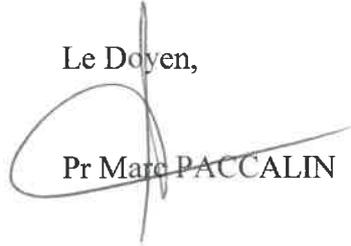
Poitiers, le 2 juin 2021

**Extrait du Conseil d'administration
de la faculté de médecine et de pharmacie
du 1er juin 2021**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le prix de thèse de pharmacie d'un montant de 300 € attribué Melle EVZLINE Charline, pour son travail sur les «Perturbateurs endocriniens : connaissances et pratiques des équipes officinales en Nouvelle-Aquitaine » ...

...

Le Doyen,


Pr Marc PACCALIN



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 12 juillet 2021

DONS / VENTES

Dons :

- U20 : IUT de Poitiers

- U30 : UFR Médecine – Pharmacie

Un temps pour **apprendre avant d'entreprendre !**

SITE DE POITIERS

14 allée Jean Monnet
Bât. C8 - TSA 41114
86073 POITIERS Cedex 9
Tél. 05 49 45 34 00
Fax 05 49 45 34 65
<http://iutp.univ-poitiers.fr>

PROPOSITION DE DON

Conseil d'Administration du 9 juillet 2021

POITIERS-campus

14 allée Jean Monnet

DUT Chimie
DUT Génie électrique
et informatique Industrielle
DUT Génie mécanique et productique
DUT Génie thermique et énergie
LP Animateur qualité
LP Conception de surfaces
complexes
et simulations numériques
LP Gestion de l'énergie électrique
éco efficacité énergétique
LP Technologies avancées
appliquées aux véhicules
LP Valorisation des énergies
renouvelables et techniques
énergétiques

POITIERS centre-ville

8 rue des Carmes

DUT Gestion des entreprises
et des administrations
LP Assistant gestion
des ressources humaines
LP Management des échanges
internationaux

CHATELLERAULT

34 avenue Alfred Nobel

DUT Mesures physiques
DUT Réseaux et télécommunications
DUT Techniques de
commercialisation
LP Administration
des réseaux multimédia
LP Mesure de la qualité
des milieux : air, eaux, sols

NIORT

8 rue Archimède

DUT Gestion des entreprises
et des administrations
DUT Hygiène, sécurité,
environnement
DUT Statistique
et informatique décisionnelle
LP Chargé de clientèle
banque-assurance
LP Entrepreneurat,
management de projet
LP Protection civile et sécurité
des populations
LP Informatique décisionnelle
appliquée au marketing

Le directeur de l'IUT Poitiers-Niort-Châtellerault demande aux
membre du Conseil d'Administration de l'Université leur accord pour
recevoir en don une Centrale de Traitement d'Air (CTA) d'une valeur de
9 200 € de la part de l'entreprise TROX.

Cette CTA sera utilisée à des fins pédagogiques, au sein des
différents départements de formation de l'institut.

Le directeur de l'IUT Poitiers-Niort-Châtellerault





Unité de formation et de Recherche en Santé
de Poitiers

Poitiers, le 2 juin 2021

**Extrait du Conseil d'administration
de l'UFR en Santé du 1er juin 2021**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le don ci-dessous au profit
de l'agent comptable de l'université de Poitiers ...

Dons au CDC - Encaissements au 21/05/2021

Versement	Bénéficiaires	Montant
<u>DONS DU CORPS</u>		
		- €
<u>DONS DU VIVANT</u>		
Mme ESTEFFE Charlotte	Mme ESTEFFE Charlotte	1 000,00 €
M. GRENECHE Jean-Pierre	M. GRENECHE Jean-Pierre	500,00 €
Mme JARROUSSEAU Arlette	Mme JARROUSSEAU Arlette	200,00 €
		1 700,00 €
	TOTAL	1 700,00 €

Le Doyen



Marc PACCALIN



UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 12 juillet 2021**

COLLOQUES

➤ R80C02 : MSHS

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12/07/2021

INTITULE DU COLLOQUE :	Alberto Manguel, écrivain lecteur
------------------------	-----------------------------------

DATES DU COLLOQUE :	21, 22 et 23 octobre 2021
---------------------	---------------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	MSHS
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	FoReLLIS

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Participants extérieurs au laboratoire (intervenants et auditeurs)
Tarif TTC :	30 €
dont TVA :	5 €

Catégorie de participants :	Scolaires et étudiants
Tarif TTC :	0 €
dont TVA :	0 €

Catégorie de participants :	Invité (Alberto Manguel)
Tarif TTC :	0 €
dont TVA :	0 €

Catégorie de participants :	Participants internes au laboratoire FoReLLIS (intervenants et auditeurs)
Tarif TTC :	0 €

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12/07/2021

INTITULE DU COLLOQUE :	Après la crise : Justice, Institutions, Médias (JIM), Quelle(s) mémoire(s) du conflit dans le monde contemporain ?
------------------------	--

DATES DU COLLOQUE :	08/09, 09/09, 10/09/2021
---------------------	--------------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	MSHS
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	MIMMOC

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Conférenciers (sauf doctorants)
Tarif TTC :	50 €
dont TVA :	8 €

Catégorie de participants :	Conférenciers doctorants
Tarif TTC :	30 €
dont TVA :	5 €

Catégorie de participants :	Autres participants
Tarif TTC :	0 €
dont TVA :	0 €

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12/07/2021

INTITULE DU COLLOQUE :	Conditions de production et de réception d'une œuvre ou d'un discours : du projet à l'objet
------------------------	---

DATES DU COLLOQUE :	29/09, 30/09, 01/10/2021
---------------------	--------------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	MSHS
---------------------------	------

LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	FoReLLIS
-----------------------------------	----------

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Participants extérieurs au laboratoire (intervenants et auditeurs)
Tarif TTC :	40 €
dont TVA :	5 €

Catégorie de participants :	Participants internes au laboratoire FoReLLIS (intervenants et auditeurs)
Tarif TTC :	0 €
dont TVA :	0 €

Catégorie de participants :	Etudiants (Master et doctorat)
Tarif TTC :	0 €
dont TVA :	0 €



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 12 juillet 2021

TARIFS

- U40 : Pôle FRE – SAFIRE
- U52 : MAISON DES LANGUES

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Inscription générale UIA exercice 2021-2022	Cotisation par auditeur pour avoir accès à l'ensemble des conférences de l'UIA en présentiel et/ou à distance pour l'exercice universitaire 2021-2022		100,00			0,00	Tarif spécifique pour l'année 2021-2022
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Cotisation UIA tarif spécifique 2022	Cotisation par auditeur pour avoir accès à l'ensemble des conférences de l'UIA en présentiel et/ou à distance pour la période de janvier à juin 2022		80,00			0,00	2ème session d'inscription
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue avec financement Tiers ou dont le CPF couvre la totalité du coût du suivi administratif	BUT 1 et DUT 2 : coût par année de formation		3 000,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue avec financement Tiers ou dont le CPF couvre la totalité du coût du suivi administratif	cycle licence générale : coût par année de formation		3 000,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue avec financement Tiers ou dont le CPF couvre la totalité du coût du suivi administratif	Licence Professionnelle : coût par année de formation		4 200,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue avec financement Tiers ou dont le CPF couvre la totalité du coût du suivi administratif	Master et Diplôme d'Ingénieur : coût par année de formation		4 500,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue autofinancés sans CPF ou avec un CPF inférieur ou égal à 900 €	BUT 1 et DUT 2 : coût par année de formation		500,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue autofinancés sans CPF ou avec un CPF inférieur ou égal à 900 €	cycle licence générale : coût par année de formation		500,00			0,00	

TARIFS DES ACTIVITES ANNEXES

Tarifs ajoutés

Tarifs à présenter au CA du 12 juillet 2021

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Drogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue autofinancés sans CPF ou avec un CPF inférieur ou égal à 900 €	Licence Professionnelle : coût par année de formation		500,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue autofinancés sans CPF ou avec un CPF inférieur ou égal à 900 €	Master et Diplôme d'Ingénieur : coût par année de formation		500,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue dont le montant du CPF est compris entre 900 € et 1 500 €	BUT 1 et DUT 2 : coût par année de formation		1 500,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue dont le montant du CPF est compris entre 900 € et 1 500 €	cycle licence générale : coût par année de formation		1 500,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue dont le montant du CPF est compris entre 900 € et 1 500 €	Licence Professionnelle : coût par année de formation		1 500,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue dont le montant du CPF est compris entre 900 € et 1 500 €	Master et Diplôme d'Ingénieur : coût par année de formation		1 500,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue dont le montant du CPF est supérieur à 1 500 € mais inférieur au coût du suivi administratif	BUT 1 et DUT 2 : coût par année de formation		1 500,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue dont le montant du CPF est supérieur à 1 500 € mais inférieur au coût du suivi administratif	cycle licence générale : coût par année de formation		1 500,00			0,00	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue dont le montant du CPF est supérieur à 1 500 € mais inférieur au coût du suivi administratif	Licence Professionnelle : coût par année de formation		2 100,00			0,00	

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U40 - FRE safire		A	FORMATION	Stagiaires de la formation continue dont le montant du CPF est supérieur à 1 500 € mais inférieur au coût du suivi administratif	Master et Diplôme d'Ingénieur : coût par année de formation		2 250,00			0,00	
U52 - MDL		A	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour demandeurs d'emploi		170,00			0,00	
U52 - MDL		A	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour demandeurs d'emploi		320,00			0,00	
U52 - MDL		A	PRESTATIONS	Certification TOEIC	Correction express			12,50	20,00%	15,00	Soit 39,58 HT auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur
U52 - MDL		A	PRESTATIONS	Certification TOEIC	Surveillance à distance			4,17	20,00%	5,00	Soit 39,58 HT auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U52 - MDL	13/03/2020		FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour étudiants		280,00				
U52 - MDL		M	FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour étudiants		290,00				
U52 - MDL	13/03/2020		FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour individuels		550,00			0,00	
U52 - MDL		M	FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour individuels		510,00			0,00	
U52 - MDL	20/12/2019		FORMATION	VESPERALES	semestre 19h50 + 1 entretien de suivi individualisé pour formation professionnelle		400,00			0,00	Cours 1H30 avec un formateur. En cas d'annulation de la formation: - 2 semaines avant la date de démarrage: 30% du montant de la formation est dû -1 semaine avant la date de démarrage: 50% du montant de la formation est dû -3 jours avant la date de démarrage: 60% du montant de la formation est dû
U52 - MDL		M	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h50 + 1 entretien de suivi individualisé pour formation professionnelle		380,00			0,00	Cours 1H30 avec un formateur. En cas d'annulation de la formation: - 2 semaines avant la date de démarrage: 30% du montant de la formation est dû -1 semaine avant la date de démarrage: 50% du montant de la formation est dû -3 jours avant la date de démarrage: 60% du montant de la formation est dû

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dégagements
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U52 - MDL	20/12/2019		FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour pour formation professionnelle		800,00			0,00	Cours 1H30 avec un formateur. En cas d'annulation de la formation: - 2 semaines avant la date de démarrage: 30% du montant de la formation est dû -1 semaine avant la date de démarrage: 50% du montant de la formation est dû -3 jours avant la date de démarrage: 60% du montant de la formation est dû
U52 - MDL		M	FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour pour formation professionnelle		750,00			0,00	Cours 1H30 avec un formateur. En cas d'annulation de la formation: - 2 semaines avant la date de démarrage: 30% du montant de la formation est dû -1 semaine avant la date de démarrage: 50% du montant de la formation est dû -3 jours avant la date de démarrage: 60% du montant de la formation est dû
U52 - MDL	20/12/2019		FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour individuels		280,00				
U52 - MDL		M	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h30 + 1 entretien de suivi individualisé pour individuels		260,00				
U52 - MDL	13/03/2020		FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour demandeurs d'emploi		160,00				
U52 - MDL		M	FORMATION	Ateliers d'Interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour demandeurs d'emploi		170,00				